



# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-5-5 **Séance du** lundi 20 octobre 2025

#### SOUTIEN AUX COMITES SPORTIFS ALSACIENS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

## PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne VOGT Victor donne procuration à ERBS André WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

#### ABSENTS:

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-4 selon lequel les compétences en matière de sport sont partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023 relative à la nouvelle politique sportive alsacienne : l'Alsace nous unit, le sport nous réunit!,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2025-4-5-5 du 22 mai 2025 portant attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2025 correspondant aux parts fixes à 86 comités départementaux sportifs alsaciens,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 06 octobre 2025,
- VU les avis des Commissions Eurométropole de Strasbourg, Agglomération de Mulhouse, Région de Colmar et Sud Alsace Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller des 03, 06 et 07 octobre 2025,
- VU les demandes de subventions déposées,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

# APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du dispositif de soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace « aide aux comités sportifs alsaciens », au titre de l'année 2025, des subventions de fonctionnement correspondant aux parts variables pour un montant de 518 563 € au bénéfice de 44 comités sportifs alsaciens répertoriés et réparties par territoire selon le détail figurant dans l'annexe financière n°1 jointe à la présente délibération ;
- Approuve la modification la modification de l'annexe 2 de la délibération n° CD-2023-1-5-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 relative au dispositif « Aide aux comités sportifs alsaciens » tenant compte des évolutions du dispositif qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 précités figurant à la présente délibération ; il s'agit principalement :
  - ▶ d'une nouvelle grille de calcul de la part fixe et plafonds pour la part variable : introduction de tranches supplémentaires et fixation de plafonds d'intervention en fonction du nombre de licenciés, afin d'assurer une répartition plus équilibrée.
  - ▶ d'un cadrage thématique renforcé pour la part variable : recentrage sur les priorités stratégiques de la CeA (sport santé, éducation, égalité, solidarité, sport féminin, sports de nature, dimension transfrontalière), avec des taux d'intervention différenciés selon la nature de l'action.
  - ▶ de la suppression du seuil de 5 000 € conditionnant la contractualisation : possibilité d'établir une convention même pour des aides inférieures, afin de mieux reconnaître des projets structurants de moindre envergure.
  - ▶ de la prise en compte de situations particulières :
    - o comités « sports de nature » : traitement spécifique en cohérence avec la compétence obligatoire de la CeA ;
    - o instances sans licenciés (ex. les deux CDOS 67 et 68): modalités adaptées sans application stricte de la grille ;
    - o comités exclusivement handisport (1 dans le 67, 1 dans le 68) ou sport adapté (1 dans le 67, 1 dans le 68) : prise en compte renforcée des réalités spécifiques, afin de mieux accompagner ces comités-là ;
    - o comités « Alsace » issus de fusions entre ex-comités 67 et 68 : doublement du plafond de la part variable pour encourager la mutualisation et les accompagner à l'échelle de tout le territoire alsacien.
- Approuve le modèle type de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les comités sportifs alsaciens, joint en annexe 3 à la présente délibération;
- Décide que le modèle type de convention de partenariat précité est d'application immédiate aux subventions allouées à l'occasion de la présente séance de la Commission permanente aux comités sportifs alsaciens listés à l'annexe 1 précitée, et dont le montant est supérieur ou égal à 23 000 €;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions d'attribution de subvention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement le comité de la collectivité européenne d'Alsace de rugby, le district d'Alsace de football et le comité départemental du Bas-Rhin de ski, établies sur la base du modèle type de convention précité;

- Précise que les crédits pour les subventions précitées seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P208	0002	P208E01	T100	(4867) 65-65748-3272	518 563 €
				TOTAL	518 563 €

- Précise que le versement des subventions de fonctionnement en faveur des comités sportifs alsaciens fera l'objet d'un versement unique. Les aides faisant l'objet d'une convention feront également, conformément aux modalités de versement stipulées dans la convention, l'objet d'un versement unique après signature de chaque convention par les deux parties.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Nicole BEHA, Présidente du comité départemental de gymnastique du Haut-Rhin